

Les cas de démence sont en hausse.

Les clients ont-ils des plans successoraux?



Le nombre de personnes souffrant de démence au pays devrait augmenter de 187 % d'ici 2050.¹

Il y a donc de bonnes chances que vous croisiez des clients qui souffrent d'une certaine forme de démence.

Voilà pourquoi il est primordial d'avoir des conversations sur la planification successorale avec les clients vieillissants le plus tôt possible. Autrement, ils pourraient être inaptes à avoir de telles conversations et se retrouver sans plan.

Solutions FPG Sun Life : Vous aider à établir un plan successoral sensé



Options de garantie au décès de 75 % ou 100 %²



Désignation des bénéficiaires, même pour les actifs non enregistrés



Possibilité de contourner le processus d'homologation



Option de règlement sous forme de rente³

Personnalisez la garantie au décès d'un FPG Sun Life :

- Versement d'une somme forfaitaire
- Revenu régulier à vie
- Revenu pour une période donnée
- Toute combinaison de ces options

Pour en savoir plus sur l'importance de votre rôle en tant que conseiller lorsque vous avez des clients souffrant de démence, reportez-vous à la [Société Alzheimer du Canada](#).



Contactez votre équipe des ventes en gestion de patrimoine pour en savoir plus sur nos solutions de placement qui peuvent vous aider à créer un plan successoral solide ou :

Visitez placementsmondiauxsunlife.com | Appelez au **1-844-374-1375**

Écrivez à soutien.patrimoine@sunlife.com

¹Étude de la Société Alzheimer du Canada : Étude phare, rapport 2 – Les multiples facettes des troubles neurocognitifs au Canada, 2024. ²Les retraits ont une incidence sur la valeur des garanties du contrat. Pour obtenir des renseignements sur les garanties offertes, consultez la notice explicative et le contrat. ³Il est possible d'avoir un revenu grâce à une rente à constitution immédiate (option de règlement sous forme de rente). La rente doit être permise par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Si les fonds sont immobilisés, la prestation de décès sera versée conformément aux lois applicables en matière de régimes de retraite.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life). Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc., qui sont membres du groupe Sun Life.

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2024. Tous droits réservés.